

Le cas d'un dispositif ouvert : le module linguistique pour les élèves nouvellement arrivés

Directement inscrits en classe ordinaire de 2^{de} BEP, les élèves vont s'absenter de certains cours pour aller dans le module linguistique de français langue seconde. Pour qu'un tel système fonctionne, certains critères sont indispensables : encadrement personnalisé, souplesse du fonctionnement, implication de tous les professeurs, concertation et interactions fréquentes entre le professeur de FLS et les équipes pédagogiques, et enseignement d'un français de scolarisation adapté aux besoins d'élèves en situation réelle d'apprentissage.

Fonctionnement

Etablissement d'enseignement général, technologique et professionnel, le lycée Léonard de Vinci de Melun (77) a mis en place, depuis septembre 2002, un module linguistique en FLS qui lui permet d'accueillir des élèves de plus de 16 ans, venant de l'étranger, d'une structure scolaire étrangère et dont la langue maternelle n'est pas le français. Le lycée comptant deux 2^{ndes} BEP tertiaires et quatre 2^{ndes} BEP industrielles, ce dispositif peut concerner entre douze et quinze élèves en 2^{de} BEP, à raison de deux ou trois par classe. Le même principe est appliqué en 2^{ndes} LGT pour une quinzaine d'élèves également. Les élèves sont intégrés au fur et à mesure de leur arrivée dans les classes ordinaires et bénéficient d'un module linguistique en FLS pouvant aller jusqu'à 7 heures par semaine, selon leurs difficultés en expression. Ils ne suivent donc pas tous les cours de la classe de rattachement mais le module FLS est prioritairement placé soit en début de matinée, soit entre 12h et 13h 30 ou encore en fin d'après-midi, ce qui permet de limiter les chevauchements avec d'autres cours principaux. L'objectif est d'aider les élèves néo-arrivants à préparer un diplôme français au lycée, en leur proposant une intégration immédiate en classe banale et un accompagnement spécifique qui peut évoluer avec leurs besoins.

Accueil

Ces élèves sont affectés au lycée par la cellule d'accueil des élèves nouvellement arrivés du CIO de Melun, qui, après avoir fait passer des tests de positionnement en français et en mathématiques, propose une inscription en 2^{de} GT ou en 2^{de} BEP selon le niveau des élèves, le cursus antérieur et le projet professionnel. Le proviseur du lycée travaille en étroite collaboration avec la cellule d'accueil du CIO, ce qui constitue l'une des premières conditions de réussite d'un tel dispositif. En effet, il dispose des résultats aux tests de positionnement et ne confirme l'inscription qu'après une entrevue avec l'élève accompagné de ses parents ou tuteurs. Ce premier contact est indispensable pour évaluer la capacité d'intégration de l'élève dans la structure proposée au lycée et son éventuel placement dans l'internat de l'établissement si les contraintes géographiques ou familiales sont trop lourdes. Pour la réussite de l'élève inscrit directement en classe ordinaire, l'on estime nécessaire qu'il ait déjà fait du français en langue vivante dans son pays d'origine ; cependant, il n'est pas exclu que des élèves quasiment débutants en français puissent être intégrés juste sur la base d'une personnalité et d'un profil exceptionnels (le cas s'est déjà produit deux fois avec succès). Ce premier contact au lycée sert également à présenter le fonctionnement du module à l'élève et les objectifs de la scolarisation, à l'encourager dans sa démarche d'intégration et ainsi à amorcer l'accompagnement individualisé qui suivra.

A ce titre, l'accueil réservé à l'élève lors des premières semaines est très important et constitue un deuxième élément indispensable à la réussite. A la suite de l'entretien, le proviseur adresse, aux professeurs de la classe, au professeur de FLS ainsi qu'aux CPE, une lettre les informant de la situation particulière de l'élève (parcours scolaire antérieur, situation familiale et conditions d'arrivée en France). Chacun, à son niveau, doit prendre en charge l'intégration de l'élève dans la classe et dans l'établissement ; quant au professeur de FLS, ayant les résultats des tests du CIO, il affine l'évaluation et définit le nombre d'heures de module linguistique que chacun suivra, selon le principe de l'individualisation et de la flexibilité.

Individualisation et flexibilité du dispositif

C'est donc la troisième caractéristique du dispositif : il ne peut fonctionner que dans des conditions permettant une grande souplesse et ce, pour plusieurs raisons. Pour déterminer l'emploi du temps de l'élève en FLS, une concertation avec l'équipe

pédagogique est parfois nécessaire, l'élève devant s'absenter de certains cours pour suivre le module de français. De plus, l'emploi du temps instauré à l'arrivée de l'élève n'est pas figé ; il est susceptible de varier en cours d'année en fonction des résultats et des progrès de chacun. Des élèves de BEP s'intègrent parfois à des cours de 2nde GT pour des raisons pédagogiques ou des commodités d'emploi du temps. Il en est de même avec certains "ex-néo-arrivants" qui ont encore besoin de soutien et s'intègrent dans un groupe.

L'orientation est traitée hors réglementation habituelle et avec souplesse. Ainsi, tel élève passera en 1^{ère} à l'essai après quelques semaines en 2nde si l'équipe pédagogique est d'accord ; tel autre pourra retourner en CLAD de collège après quelques semaines si le niveau est trop faible. De même, quelle que soit la matière, il n'est pas obligatoire de chiffrer les résultats dans un premier temps. Tant qu'un professeur juge qu'un élève ne peut pas être évalué comme les autres, une appréciation sur les progrès constatés suffit car la progression des néo-arrivants n'est pas comparable à celle des autres élèves. Ils sont parfois capables de progrès fulgurants mais tardifs dans l'année. C'est, au plus tard à la fin du troisième trimestre, que l'évaluation doit pouvoir établir la capacité à passer dans la classe supérieure et les potentialités d'acquisition d'un niveau de langue française conforme aux exigences de la filière choisie.

Interactions entre les cours de français langue seconde et les autres matières

Enfin, le fonctionnement du module FLS doit donc s'adapter à l'hétérogénéité du public, à la variabilité des effectifs d'une séance à l'autre et à la nécessité d'apprentissage d'un français de scolarisation, sans oublier les besoins de familiarisation aux codes culturels français. Cela suppose des séquences basées sur la pédagogie différenciée avec un objet d'étude commun mais des activités différentes selon les niveaux au sein d'un même groupe d'élèves, pendant une même séance. Le suivi individualisé de l'élève est indispensable et rendu possible par un effectif réduit en cours. Il faut également travailler en concertation avec les autres professeurs de français ainsi qu'avec toutes les équipes pédagogiques qui doivent être associées à l'intégration et à la réussite des élèves. Il est en effet indispensable qu'il y ait de fréquentes interactions entre le professeur de FLS et les autres professeurs de toutes les disciplines : intégrés en classe banale, les élèves ont besoin de cours de FLS faisant le lien avec les autres matières, de même qu'ils ont besoin de professeurs de mathématiques, d'histoire - géographie ou d'atelier prenant en compte leur situation spécifique. Pour cela, deux points semblent particulièrement importants : d'une part, le module FLS doit être assuré par un enseignant connaissant bien l'établissement, les professeurs et l'administration, d'autre part, l'information et l'aide aux équipes pédagogiques est indispensable. Chaque année un stage d'aide négociée avec le CASNAV permet d'informer et de fédérer les équipes pour soutenir ce projet qui est totalement intégré dans la politique de l'établissement. La réussite de ces élèves devient l'affaire de tous et la prise en compte de la différence permet un enrichissement des pratiques pédagogiques qui va servir aussi aux autres élèves.

Suivi des élèves sortant du dispositif

La majorité des élèves néo-arrivants sont encore scolarisés dans l'établissement l'année suivante. Pour consolider et compléter les acquis de cette première année d'intégration dans le système scolaire français, il est prévu un suivi des "ex-néo-arrivants" l'année d'après, voire l'année n+2 : si leur emploi du temps le permet, ils peuvent s'intégrer dans des cours de FLS destinés aux nouveaux, sinon, ils peuvent bénéficier de diverses actions de remédiation que propose l'établissement à tous les élèves dans le domaine de la maîtrise du français (cours de soutien en expression écrite et SOS matières en français) . Suite à la demande de certains enseignants, il est prévu de constituer un dossier de suivi des élèves néo-arrivants d'une année sur l'autre pendant toute la durée de leur scolarité dans l'établissement ; cela permettra, aux nouveaux enseignants du lycée, de mieux connaître ces élèves et constituera un historique de leur progrès et de leur parcours.

Avantage du système

Le principe de l'intégration dans le cursus ordinaire permet donc de placer l'élève tout de suite en situation d'apprentissage réelle dans chaque matière ce qui est un bon moyen pour lui de prendre conscience des objectifs et des exigences du programme. De plus, il est toute la journée exposé à la langue française dans les différentes disciplines et cette immersion linguistique lui permet de progresser plus rapidement. Enfin, n'oublions pas l'intégration culturelle et sociale que facilite un tel dispositif puisque l'élève étudie parmi d'autres élèves français, avec qui il partage la vie de classe et la vie de l'établissement, notamment lors des sorties scolaires et des actions dans le cadre de la politique d'établissement, sans compter l'apport pédagogique, humain et culturel que cela représente pour tous.